DÉLIBÉRATION
DE LA
CHAMBRE DE COMMERCE
DE LA PROVINCE
DE GUIENNE,

Relativement aux Finances de l'Etat ;

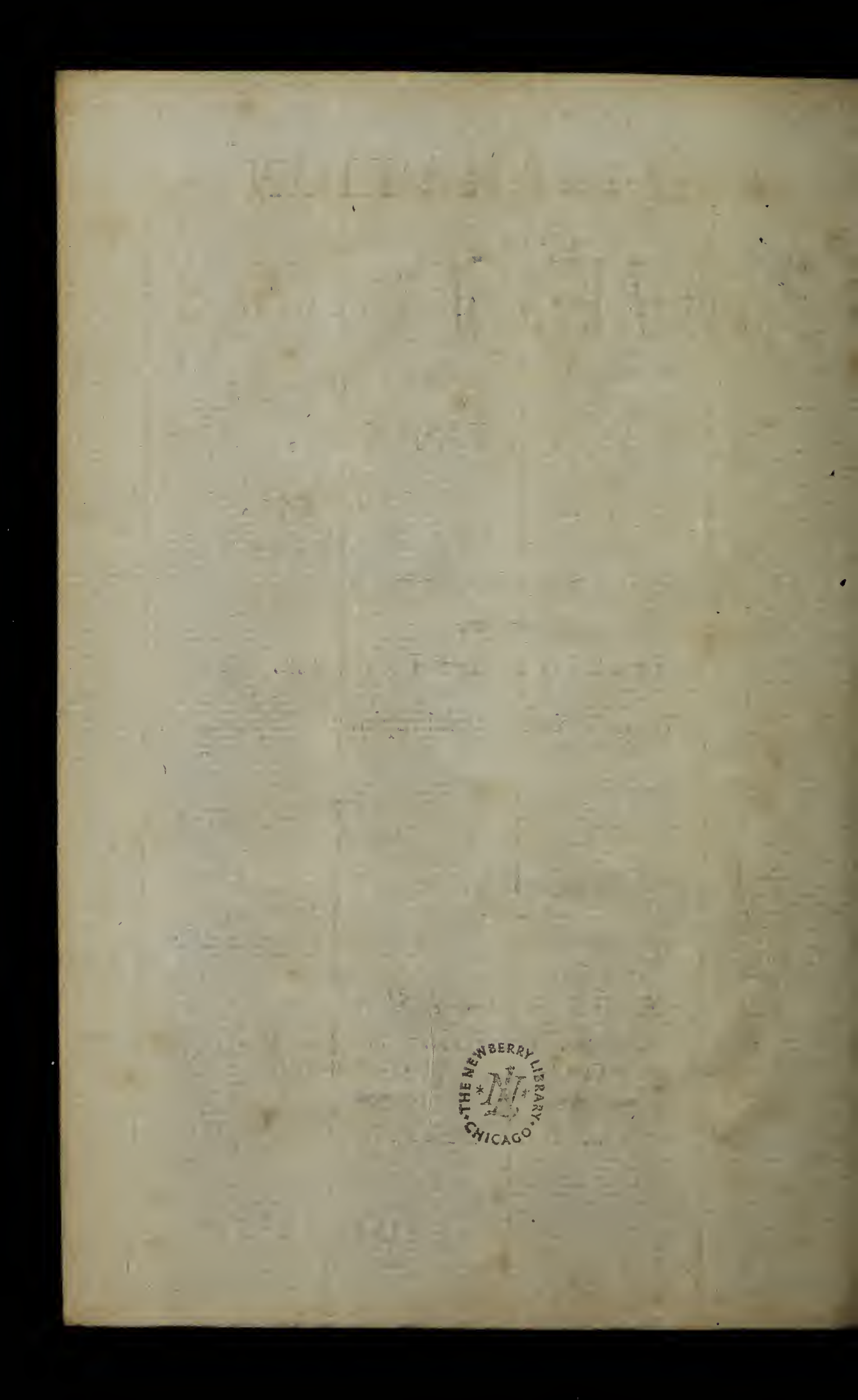
Imprimé
AU BÉNÉFICE DES PAUVRES
De la Société Philanthropique.



A BORDEAUX,

De l'Imprimerie de P. PHILLIPPOT, Imprimeur de la Chambre de Commerce, ſur les Foſſés de Ville.

M. DCCLXXXX.



EXTRAIT

Des Regiſtres des Délibérations de la Chambre de Commerce de la Province de Guienne.

Du 27 Mars 1790.

Sont entrés MM. Latuiliere, Marchand, Gaubert, Brunaud, Ferriere & Courrejolles.

La Chambre extraordinairement aſſemblée, s'y ſont rendus MM. les Négocians & Marchands, chefs de maiſon, formant le général du Commerce de Bordeaux, pour s'occuper de la détreſſe actuelle des finances, & des moyens de venir au ſecours de l'Etat; ayant examiné & diſcuté pluſieurs plans & projets, tous ſuggérés par le plus pur amour de la Patrie, on a reconnu avec regret que le numéraire actuellement

en circulation ſur cette Place, eſt à peine ſuffiſant pour ſoutenir ſon commerce journalier, non dans un état de ſplendeur, tel qu'on l'a vu avant l'époque de l'Arrêt du 30 Août 1784, mais même dans une médiocrité le plus ſouvent gênée.

Qu'il feroit donc impoſſible, ou très-dangereux, d'enlever à cette Ville les eſpeces qui paroiſſent encore dans la circulation, dont la totalité même ne feroit qu'un ſecours inſenſible pour les beſoins de la Capitale.

Que cependant lorſque les ennemis de la Conſtitution, juſqu'à préſent déconcertés dans leurs projets, redoublent d'activité pour enlever à l'Aſſemblée Nationale toutes les reſſources du crédit & de la confiance publique, eſpérant, par ce dernier effort, faire écrouler l'édifice des finances, & voir d'un même coup s'anéantir la révolution,

c'eſt le moment où le zele des vrais Citoyens doit les rallier autour de la choſe publique, c'eſt le moment où le ſilence des Négocians de Bordeaux ne paroîtroit plus qu'une indolence coupable.

Eſpérant donc qu'à l'exemple de la Municipalité de Paris, toutes celles du Royaume vont s'empreſſer d'acquérir des immeubles dont la vente eſt décrétée, & ſe hâter d'en mettre la valeur repréſentative en circulation, par tels moyens que preſcrira l'Aſſemblée Nationale, le Commerce s'abandonne à ſa ſageſſe pour ramener le crédit public, & franchir l'intervalle qui ſépare encore la France de l'état d'aiſance & de proſpérité qui l'attend.

En même tems il arrête une députation à la nouvelle Municipalité, qui ſera compoſée de huit Commiſſaires, joints aux Directeurs de la Chambre de Commerce,

pour aller lui exprimer nos desirs & notre vœu, de la voir commencer ses fonctions par le dénombrement & l'estimation des biens à vendre, & par des offres d'acquisition de telle portion de ces biens, qui, mesurée sur notre position, satisfasse en même tems & les besoins de l'Etat & notre patriotisme.

Non contens d'avoir prêté le serment civique, & d'avoir adhéré à toutes les Adresses de la Commune & de la Garde Nationale Bordelaise, ils veulent encore ces Négocians, dont on s'est quelquefois permis de calomnier les intentions, ces amis de la Constitution, ennemis jurés de l'agiotage immoral qui infecte la Capitale, ils veulent manifester leur vœu particulier dans la circonstance la plus critique; & voici le serment solemnel par lequel ils se lient.

« Nous jurons sur l'autel de la Patrie,

» & par cette liberté nouvellement con» quiſe, mais qui ne nous ſera jamais ravie, » de concourir de toutes nos forces & par » tous nos moyens, à ſeconder les projets » de finance, qui ſeront adoptés par l'Aſ» ſemblée Nationale, & de nous ſoumettre » à tous ſes Décrets ſanctionnés par le Roi ».

Arrêté que les huit Commiſſaires nommés pour la députation à la Municipalité, rédigeront une Adreſſe à l'Aſſemblée Nationale, qui, ſignée de tous, confirmera ce ferment de fidélité & d'obéiſſance, & que MM. de la Chambre de Commerce ſont priés d'adreſſer l'un & l'autre, à toutes les Villes commerçantes du Royaume: cet exemple que nous ſommes jaloux de donner les premiers, trouvera chez elles le même patriotiſme qui nous anime. Puiſſe-t-il fortifier le courage & les eſpérances de l'Aſſemblée Nationale, pour diſſiper toute méfiance & toute inquiétude ſur le

ſort de la choſe publique ; & rapprochant l'époque fortunée des plus beaux jours de la Nation, combler le bonheur du Monarque chéri, reſtaurateur de la liberté Françaiſe !

Signés, LATUILIERE, B. MARCHAND, A. GAUBERT, BRUNAUD l'aîné, FERRIERE, COURREJOLLES.

ADRESSE
DES NÉGOCIANS DE BORDEAUX
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

NOSSEIGNEURS,

GRACES vous ſoient rendues, dignes Repréſentans du Peuple Français : c'eſt à votre courage & à vos lumieres que nous ſommes redevables de la plus mémorable & de la plus heureuſe révolution. Vous avez paſſé nos eſpérances. Vous n'avez pas craint d'anéantir l'édifice gothique de

notre Gouvernement ; vous n'avez pas été effrayés des travaux immenſes qu'exige une entiere reconſtruction. Auſſi ſages Légiſlateurs que profonds Philoſophes, vous avez ſu lire dans le cœur des Français, & y diſcerner le germe de la liberté, n'attendant qu'une étincelle pour s'enflammer, & jeter le plus grand éclat. Vous n'avez pas été retenus par le reproche de frivolité, trop long-tems imputée à notre Nation ; vous avez ſenti que ſi nous avons toujours eu le bon eſprit de cacher nos chaînes ſous des fleurs, c'eſt que le ſeul aſpect des fers eſt inſupportable aux deſcendans des Francs. Commencez à recueillir les fruits de vos ſoins paternels. L'eſprit public vient de faire plus de progrès en moins d'un an, qu'il n'en avoit fait dans pluſieurs ſiecles. Votre exemple a électriſé toutes les ames. Le Commerce, juſqu'ici méconnu & humilié, n'ayant pas

même dans notre Ville la permiſſion de s'aſſembler librement, ne pouvoit que garder un ſilence paſſif. Mais à peine l'avez-vous délivré de ſes entraves, qu'il releve ſon front patriotique, & vole au ſecours de la Nation. Profondément affecté de ne pouvoir ſeul la ſauver du péril qui la menace, il s'y dévoue tout entier, & ne redoute plus, comme ſous le régime du pouvoir arbitraire, d'enchaîner ſon ſort au deſtin de l'Etat.

Nous nous ſommes aſſemblés pour concourir à diſſiper les terreurs chimériques, qui ébranlent le crédit national; juſtement indignés, ſans être effrayés, des manœuvres perfides des ennemis de la conſtitution, nous avons voté un acte d'abandon, & de dévouement abſolu, à tout ce qui émanera de votre Sénat auguſte.

Notre aſſemblée a pris unanimement la

délibération que nous avons l'honneur de vous envoyer. Chacun s'eſt levé avec tranſport, pour proférer à l'envi le ferment qui la termine, & a promis de la ſigner de ſon nom, & au beſoin, de la ſceller de ſon ſang.

Nous ſommes avec le plus profond reſpect,

NOSSEIGNEURS,

Vos très-humbles & très-obéiſſans ſerviteurs,

LES NÉGOCIANS DE BORDEAUX.

Journu Auber,
Ch^{es}. Lemeſſe,
Vernes,
Hache,
Lucadou,
H^{e}. Vignes,
D. Maccarty,
Le Comte,

Commiſſaires.

Raba frères.
Ve de Boyer-Fonfrède.
Dubos de Rachel.
P. Sers.
Duker aîné.
Delclou.
Courrejolles.
J-B. Journu.
Coudol.
Ve Ollanier & fils.
Daguzan aîné.
Joſeph Salelles.
Jean-Baptiſte Decaſſe.
Pierre Maydieu.
Barthez-Ortic.
E. Marchegay.
Lourde frères.
Gautier & Compagnie.
Baour & Compagnie.
J. Bondfield.
Eloy.
J. L. Baour oncle.
J. Tarteyron & Comp.
Pérés Duvivier.
Lajard.
Gilbert Deſaubinau.
Lys aîné.
Letellier frères.
S. Jauge & Dupuy.
Devés.
Ladurantie.
Canuet.
J. J. Boſc.
Daniel Lys.
Boué.
Lefebure.
Chicou-Saint-Bris.
Elizée Nairac.
Loriague fils.
Souverbie.
F. Seignouret & fils.
Chaumel.
Lafon aîné.
David Gradis & fils.
C. Philip & Comp.
Xavier Gauſſel.
Portal.
Baraton.
Conte frères.
J. Sebille.
J. Peraire jeune.
Moller & Compagnie.
Davin.
Salles & Valeton.
Math. Rucker.
Pierre Texier.
Cavaignac.
J. Beyerman & Comp.
P. Chicou.
Blandin.
Marcillac.
Meinicken & Walter.
Buſſmann & Koch.
G. Nonlabade aîné.
B. Domec pere & fils.
Lubriac.
Jean-Jacques Patiſſié.
Pelliſſier, fils de l'aîné.
Lafon Dalbert.
Cabirol.

Degmont frères.
Dias Peraira frères.
J. Dubernard.
Balguerie & Compag.
Cabarrus & Fils.
André Lavaud aîné.
Davillier aîné.
J. Lapaſſade & Comp.
Brugevin.
Deyme.
Daniel Lacombe.
Brice.
C. Géraud.
Lamothe.
Tamm & Stender.
Gueſtier
E. Daney.
J. P. Labat.
J. Hugonin.
Dubernet aîné.
P. Vergnes.
P. Joyeux.
A. Moſſion.
A. Delmeſtre.
M. Vincent.
F. Caſtaing.
Dutaſta.
Lagrave.
P. Perrens.
J. Patrom.
Bergonzac.
Latouche fils.
Ve Lacaze & Comp.
Malter.
P. Mondotte.
Duthil j^e & Fontanil.
J. Romberg, Bapſt & Compagnie.
P. Larroche jeune.
A. P. Dubergier frères.
Salenave & Luſcan.
Langlumé jeune.
Lafore.
J. Guibert aîné
J. Channeau.
J. Renaud.
Roux & Boudin neveu.
J. Raimond.
M. Charamel.
Lopes-Dubec.
Lagriffoul.
Lubbert frères.
Merzeau.
Fornerod & Sugnin.
L. Cabanés.
Deyme jeune.
Trémolières.
Veyſſié.
Gesler, Brach & Batré.
Beraud aîné.
Teyſtandier fils.
Sablonieres.
J. J. Chouques.
Caſtets fils.
N. Sageran.
E. Cabagnac.
B. Baudard.
Cayre.
J. Guibert.
Magens & Bourgeac.

Lafontan.
Robroham & Heyman.
Lavergne.
Alezai, Barbut fils & Ce.
Gaſton Grolier.
Marin.
J. Dupuch.
Billas.
J. Vigneaux.
Caſamajor & Ce.
J. B. Laval.
Duſſumier.
Pierre Teſtas.
J. Ducuron.
Koks, Kyſaeus & Ce.
Barreire jeune.
P. Chatry aîné & Ce.
Cazaubon & Comp.
Séguineau pere.
Faurés.
Alliot.
Martial Lachapelle.
Geneſte.
B. Coudol.
Candeau.
F. Corbiere & fils.
P. Carrere.
Pradelle.
Les frères Peychiers.
S. Monnerau.
J. Frere.
Fabre aîné.
Razac.
P. Lafitte Dupont.
Niault de Limoges.
Caſtel Nérac.
Drignac.
Skinner & Fenwick.
Cline.
Dumaine fils.
Grenier
F. Couderc.
Maccarthy freres.
Boyer Fonfrede aîné.
Peychaud.
Lavielle.
P. Oré.
Lude & Germé.
Lacroix fils cadet.
Ste.-Claire Clauſel.
J. Dubord.
P. Brun.
Raveſies fils.
Ducos fils.
J. J. Demeyer Ravel & Streſow.
J. B. Nonlabade.
Loriague & Fils aîné.
P. Metzeler.
Cameſcaſſe.
Durand freres.
Portal, Laroder & Ce.
Grangeneuve jeune.
Dubreuilh, Gaubert & Compagnie.
J. & Pereire freres.
L. Lartigue.
D. Lopes Dias.
Deluze de Montmaulin & Compagnie.

G. Rayet.
Dineti & Compagnie.
Jona. Jones.
J. Seignouret.
Laprée freres.
Louvet & Compagnie.
Duheron.
B. Mendes.
Magnac freres.
Changeur jeune.
L. H. Dudevan.
J. R. Wirts & Comp.
J. Vienne.
A. Ollié.
Wetzel freres.
Satire Leris & Lamarque.
Gimet jeune & Fils.
Bonafous, Fabre & Compagnie.
J. Burette, oncle & neveu.
Clamajeran l'aîné & Compagnie.
Bellot & Corriton.
Montet, Henri & Bellami.
Martial.
J. L. Baour neveu.
Baour freres & Compagnie.
Ve. Texier, Caſtincau & Lucadou.
Foiſſac de Reſtelle.
Von d'Horen & Fils.
Bonnaffé freres & fils.
Nicolas.
P. Laffon aîné.
Charlemagne Baignous & Compagnie.
Laujacq, Raymond & Compagnie.
Rodrigues & Fils.
D. Eyma, & Eyma freres.
J. Deſpaſe.
Otard.
L. Bourbon.
Laſtrape.
Naviceau.
Riſteau pere & fils.
J. Dupuy.
J. M. Faure.
B. Latreille.
L. Leguin.
G. F. Schuller.
Caſterat.
P. Changeur.
Beyerman freres.
J. Boué.
L. Barthés.
F. Frion.
V. Dufourc & Fils.
P. Sandré.
Lattes du Grandpré.
C. Roux.
Boyer Fonfrede jeune.
J. Marc.
Foulquier.
Laviguerie.

D. Boireau.
Raby.
Deville & Compagnie.
J. C. Brunau.
Teſtart de Groſval.
Monreny.
Guibaud.
Schalch & Compagnie.
J. Vallet.
A. Raymond.
J. A. Trappe & Comp.
Lavabre.
H. Gouges, Richaumont & Comp.
E. Faget.
Laffon Chauſenot.
P. Barthés jeune.
J. Borel.
A. Limal.
Bourguet.
P. Chartier.
J. L. Baux, Balguerie & Compagnie.
J. Saujeon.
Dardel.
Belſo l'aîné.
Virazel & Ducos.
Forcade freres.
Lanaſpeze pere.
Lanaſpeze freres.
Journu de St. Magne.
Kunkel & Compagnie.
Guerin de Malagué.
T. de Caze.
L. Biré.
P. Roche.
J. D. Brauer.
E. Vigent.
Vignes & neveu.
F. Seur.
P. Azevede.
Croſillac aîné & Comp.
Caſtera.
Senn, Bidermann & Compagnie.
J. J. Barthés.
P. Sers.
Delmeſtre aîné.
A. Cochon & Troplong.
A. Delmeſtre.
J. Brugevin.
Saint-Martin.
J. Bourgailh.
G. Ganſefort.
V^e^. P. Nairac & Fils.
Tricou.
E. Senac.
Boutin, Boué & Compagnie.
H. Draveman.
J. Mercié.
Deſclaux de Latané.
Acquart.
Teſtart fils.
J. Taixier.
Wetzel aîné.
Flaugergue & Fils.
J. Oré aîné.
Théodore Martell.
J. Robrahn & Grauel.

Alaret & Fils.
G. Dubert.
Dasque.
Petit fils.
A. Crozilhac.
Marteilhe.
Baignoux, Quesnel & Compagnie.
L. Allien.
B. Gourraigne.
Mazois & Compagnie.
Monville.
Dussumier fils & Compagnie.
Brunaud l'aîné.
Roger.
J. B. Lafon.
M. Charamel.
J. Delorthe.
Martin aîné.
Haché jeune.
J. Marat l'aîné.
Lacombe, Durand & Compagnie.
Arvouet & Massot.
Luckens & Comp.
Daney fils.
Bahn & Stuttemberg.
J. Bahr & Comp.
J. F. Fenelon.
J. Laujacq.
Estés.
M. A. Lavergne jeune.
J. Goudable.
F. Bernard.
Laplace & Nauté.
J. Lanusse.
J. Dudillot.
P. Allery.
P. Trenis.
Cherpuis.
P. Mandavit.
S. Gales, Menard & Compagnie.
Francine.
Thomson & Witfoot.
J. Laffite Bardet aîné.
F. Chairon, Bonnus & Compagnie.
Les freres Cambon & Ce
P. Sorbé & Fils.
Faurie l'aîné.
Koch & Muller.
C. Chevalier.
J. Senat.
P. Roudex.
Garrigou jeune.
Dubedat.
J. R. Turgis.
J. Domenget & Fils.
Laurando.
Mersan aîné, Legris, Lapomarede & Ce.
F. Galineau.
D. Augier.
F. Fourestier.
J. Pinet.
C. Lemesle, Oursel, Isambert & Comp.
Richard Galwey.

D. C. Meyre.
L. Julien.
Davrin.
Bellard.
J. J. Clamageran.
Boiſſet & Fils.
Colas pere & fils.
Furtado l'aîné.
P. Mellet.
F. Deſcat.
Laborde.
J. Laporte jeune.
J. P. Boſſion.
Lafargue l'aîné.
Riviere & Fils.
J. Lude.
Rozain.
Guividau.
J. B. Roumat.
J. J. Luckens & Fils.
J. Lemoine.
Plantevigne jeune.
Pleſſi jeune.
Faurie.
Panetier.
Fenelon.
Lanelluc.
Sourcil.
P. Boutin & Comp.

Fadeville.
S. Gaſſies.
F. Lacombe.
Delaſſ.
Lafoſſe.
Barthés aîné.
Duſſumier.
F. Mangé.
G. Lacroix.
L. C. Geraud, Lanarés & Compagnie.
Ouvradou.
Caſtarede freres.
Boiſſiere & Morgan.
S. & J. Viard.
Trenis.
V^e^. Doufour aîné & Demontis.
Bouſſenot.
C. J. N. Perri.
J. Ducos.
Saint-Pé Labrouſſe.
J. R. Arnoux.
Grignet.
Birau.
Lacouture.
Vaſſerot.
J. J. Rabaud & Comp.